



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 71 - MARS 2014

SOMMAIRE

59_Etablissements hospitaliers

Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE

Décision N °2014024-0031 - Décision n ° 14-01-0095 bis du 24 janvier 2014 portant délégation de signature à Monsieur Franck BOTTIN.	1
Décision N °2014060-0018 - Décision n ° 14-03-0176 bis du 1er mars 2014 portantdélégation de signature à Monsieur Franck BOTTIN.	4

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2014080-0001 - Arrêté portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord (CASDIS)	7
Arrêté N °2014080-0002 - Arrêté portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des sapeurs pompiers volontaires officiers et non officiers et des sapeurs pompiers professionnels officiers et non officiers à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours du Nord (CATSIS)	10
Arrêté N °2014080-0003 - Arrêté portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des sapeurs pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires (CCDSPV)	13



PREFET DU NORD

Décision n ° 2014024-0031

**signé par
Bruno DONIUS, directeur général par intérim**

le 24 Janvier 2014

**59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE**

Décision n ° 14-01-0095 bis du 24 janvier
2014 portant délégation de signature à
Monsieur Franck BOTTIN.

Décision enregistrée sous le n°

14-01-0095 Bis

Délégation de signature
Département des Ressources Humaines

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, en date du 21 janvier 2014, portant nomination de Monsieur Bruno DONIUS, Directeur Général Adjoint du CHRU de Lille, en qualité de Directeur Général par intérim du CHRU de Lille à compter du 24 janvier 2014 ;

Vu la décision de Monsieur le Directeur Général par intérim n° 14/01/0077 du 24 janvier 2014 relative à l'organigramme de direction du CHRU de Lille ;

DECIDE :

A compter du 24 janvier 2014,

Article 1^{er} : De déléguer à Monsieur Franck BOTTIN, Directeur référent pour la filière gérontologique et la transversalité personne âgée, la signature des pièces suivantes pour les personnels des directions placées sous sa responsabilité :

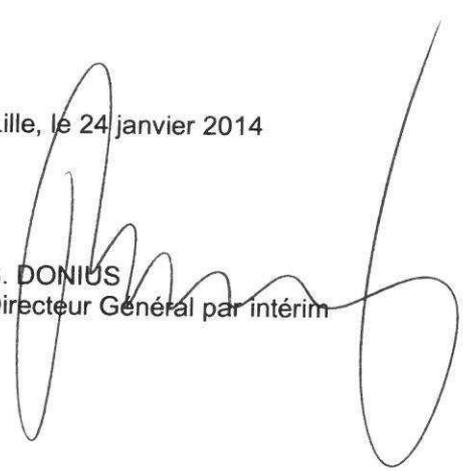
- les décisions d'emploi à temps partiel ;
- les décisions de renouvellement d'emploi à temps partiel ;
- les décisions d'emploi à temps plein suite à un temps partiel ;
- les décisions d'assignation nécessaires pour assurer le service minimum en cas de grève.

Article 2 : La signature et le paraphe du délégataire sont joints à la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 24 janvier 2014

B. DONIUS
Directeur Général par intérim



Pièce jointe de la décision enregistrée sous le n° 14-01-0095B.S

Département des Ressources Humaines

Personne habilitée à signer

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
Franck BOTTIN	Directeur référent pour la filière géronologique et la transversalité personne âgée	 FB



PREFET DU NORD

Décision n ° 2014060-0018

signé par
Jean- Olivier ARNAUD, directeur général du CHRU de Lille

le 01 Mars 2014

59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE

Décision n ° 14-03-0176 bis du 1er mars 2014
portantdélégation de signature à Monsieur
Franck BOTTIN.

Décision enregistrée sous le n°

14-03-0176 Bis

Délégation de signature
Département des Ressources Humaines

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le Décret du Président de la République, en date du 10 février 2014, nommant Monsieur Jean-Olivier ARNAUD, Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Lille ;

Vu l'organigramme de direction et l'affectation des membres de l'équipe de direction en date du 1^{er} mars 2014 ;

DECIDE :

A compter du 1^{er} mars 2014,

Article 1^{er} : De déléguer à Monsieur Franck BOTTIN, Directeur référent pour la filière gérontologique et la transversalité personne âgée, la signature des pièces suivantes pour les personnels des directions placées sous sa responsabilité :

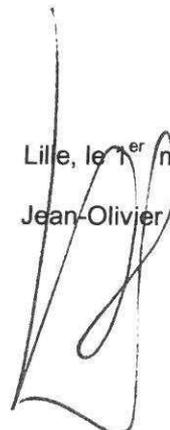
- les décisions d'emploi à temps partiel ;
- les décisions de renouvellement d'emploi à temps partiel ;
- les décisions d'emploi à temps plein suite à un temps partiel ;
- les décisions d'assignation nécessaires pour assurer le service minimum en cas de grève.

Article 2 : La signature et le paraphe du délégataire sont joints à la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 1^{er} mars 2014

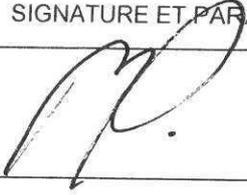
Jean-Olivier ARNAUD



Pièce jointe de la décision enregistrée sous le n° 14-03-0176 Bis

Département des Ressources Humaines

Personne habilitée à signer

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
Franck BOTTIN	Directeur référent pour la filière gériatrique et la transversalité personne âgée	 FB



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014080-0001

**signé par
Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général**

le 21 Mars 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRCT - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales**

Arrêté portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord (CASDIS)



PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau des structures
territoriales, des affaires
scolaires et de la
coopération décentralisée

Arrêté portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord (CASDIS)

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu les articles L 1424-24-1, L 1424-24-3, L 1424-26, R 1424-4 et R 1424-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs les 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté NOR : INTE1330171A du 6 décembre 2013 du ministère de l'intérieur fixant la date limite des élections des représentants des communes et des EPIC au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs pompiers au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours au 30 juillet 2014 ;

Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la note d'information du Ministère de l'intérieur du 24 décembre 2014 et son rectificatif du 6 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), et des représentants des sapeur-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Vu la délibération du 13 février 2014 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord relative au renouvellement du conseil d'administration ;

Vu l'accord du Président du service départemental d'incendie et de secours du Nord en date du 14 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2012 donnant délégation de signature à M. Marc-Etienne PINAULDT, Secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le calendrier des opérations électorales, en vue de l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du nord est le suivant :

Date d'ouverture de la réception des listes de candidats	Le vendredi 2 mai 2014
Date limite de réception des listes de candidats (cachet d'arrivée de la préfecture faisant foi ou remise en main propre contre récépissé)	Le vendredi 16 mai 2014
Date limite d'envoi des bulletins de vote	Le mercredi 4 juin 2014
Date limite d'envoi des votes en préfecture (le cachet de la poste faisant foi)	Le mercredi 18 juin 2014
Date de dépouillement	Le mardi 24 juin 2014
Date de proclamation des résultats	Le mercredi 25 juin 2014

Article 2 – Le secrétaire général, la directrice adjointe de cabinet du Préfet du Nord, le président du service départemental d'incendie et de secours du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 MARS 2014

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,



Marc-Etienne PINAULDT



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014080-0002

**signé par
Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général**

le 21 Mars 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRCT - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales**

Arrêté portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des sapeurs pompiers volontaires officiers et non officiers et des sapeurs pompiers professionnels officiers et non officiers à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours du Nord (CATSIS)



PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau des structures
territoriales, des affaires
scolaires et de la
coopération décentralisée

Arrêté portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des sapeurs pompiers volontaires officiers et non officiers et des sapeurs pompiers professionnels officiers et non officiers à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours du Nord (CATSIS)

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu les articles L 1424-31, R 1424-8 et R 1424-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs les 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté NOR : INTE1330171A du 6 décembre 2013 du ministère de l'intérieur fixant la date limite des élections des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs pompiers au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours au 30 juillet 2014 ;

Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la note d'information du Ministère de l'intérieur du 24 décembre 2014 et son rectificatif du 6 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), et des représentants des sapeur-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Vu l'accord du Président du service départemental d'incendie et de secours du Nord en date du 14 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2012 donnant délégation de signature à M. Marc-Etienne PINAULDT, Secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le calendrier des opérations électorales, en vue de l'élection des représentants des sapeurs pompiers volontaires officiers et non officiers, des sapeurs pompiers professionnels officiers et non officiers de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours du Nord est le suivant :

Date d'ouverture de la réception des listes de candidats	Le jeudi 10 avril 2014
Date limite de réception des listes de candidats (cachet d'arrivée de la préfecture faisant foi ou remise en main propre contre récépissé)	Le jeudi 24 avril 2014
Date limite d'envoi des bulletins de vote	Le mercredi 4 juin 2014
Date limite d'envoi des votes au SDIS (le cachet de la poste faisant foi)	Le mercredi 18 juin 2014
Date de dépouillement	Le mardi 24 juin 2014
Date de proclamation des résultats	Le mercredi 25 juin 2014

Article 2 – Le secrétaire général, la directrice adjointe de cabinet du Préfet du Nord, le président du service départemental d'incendie et de secours du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 MARS 2014

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,



Marc-Etienne PINAULDT



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014080-0003

signé par
Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général

le 21 Mars 2014

59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRCT - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Arrêté portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des sapeurs pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires (CCDSPV)



PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau des structures
territoriales, des affaires
scolaires et de la
coopération décentralisée

Arrêté portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des sapeurs pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires (CCDSPV)

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs les 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté NOR : INTE1330171A du 6 décembre 2013 du ministère de l'intérieur fixant la date limite des élections des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs pompiers au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours au 30 juillet 2014 ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires ;

Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la note d'information du Ministère de l'intérieur du 24 décembre 2014 et son rectificatif du 6 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), et des représentants des sapeur-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Vu l'accord du Président du service départemental d'incendie et de secours du Nord en date du 14 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2012 donnant délégation de signature à M. Marc-Etienne PINAULDT, Secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le calendrier des opérations électorales, en vue de l'élection des représentants des sapeurs pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires du Nord est le suivant :

Date d'ouverture de la réception des listes de candidats	Le jeudi 10 avril 2014
Date limite de réception des listes de candidats (cachet d'arrivée de la préfecture faisant foi ou remise en main propre contre récépissé)	Le jeudi 24 avril 2014
Date limite d'envoi des bulletins de vote	Le mercredi 4 juin 2014
Date limite d'envoi des votes au SDIS (le cachet de la poste faisant foi)	Le mercredi 18 juin 2014
Date de dépouillement	Le mardi 24 juin 2014
Date de proclamation des résultats	Le mercredi 25 juin 2014

Article 2 – Le secrétaire général, la directrice adjointe de cabinet du Préfet du Nord, le président du service départemental d'incendie et de secours du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 MARS 2014

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,



Marc-Etienne PINAULDT